

Séance du 20 Avril 1964

OBJET :

Impasse PREVOST:
Honoraires de M. LANOUE

69093

Le vingt Avril mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Avril 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE REIX, ETCHEVERRY, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BOUCHET, GACHET, BUJARD GALLAND et BETOUS

Représenté : M. FLAHAUT par M. FONTANILLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LANOUE, Géomètre-expert, à ROYAN, doit effectuer un certain nombre de travaux, métrés et autres, au sujet du prolongement de l'Impasse Prévoist envisagé par votre Assemblée.

Il convient, en conséquence, de prendre une délibération autorisant M. le Maire à signer un contrat avec l'intéressé en application de l'article 12 du décret du 7 février 1949,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret du 7 février 1949 relatif aux contrats qu'il convient de passer avec les architectes, Ingénieurs et tous autres techniciens spécialisés pour la direction des travaux exécutés pour le compte d'une commune,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec M. Charles LANOUE, Géomètre-expert, domicilié, Boulevard de Perpigna à ROYAN en vue des travaux qu'il y aura lieu de faire exécuter pour le prolongement de l'Impasse PREVOST.

- que ces travaux feront l'objet d'un mémoire d'honoraires établi suivant les tarifs de l'ordre des géomètres-experts homologués par le Gouvernement.

- que la dépense correspondante sera réglée sur le Chapitre XXXI - art.1
du Budget primitif de 1964 " Dépenses imprévues " .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme

Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 15 MAI 1964

Le Sous-Préfet,



H. MATRAS

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 104

RG/MFR

C O N T R A T

ENTRE :

Monsieur Hubert MEYER, Maire de la Ville de Royan
Commandeur de la Légion d'Honneur,
agissant es-qualité pour la Ville de Royan,

ET : Monsieur Charles LANOUE, Géomètre-Expert
demeurant, 20 Bd de Perpigna à ROYAN.

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :

Monsieur le Maire de ROYAN, es-qualité, chargé Monsieur LANOUE, Géomètre-Expert à ROYAN et qui accepte, de l'exécution d'opérations topographiques, plans divers et fournitures de tirage de plans nécessaires à l'étude de l'allongement de l'Impasse PREVOST à ROYAN.

Le paiement de ces travaux interviendra sur mémoire établi d'après les prix figurant au tarif officiel de l'Ordre des Géomètres-Experts homologués par le Gouvernement et le règlement en sera effectué par virement au C.C.P. n° 303-26 BORDEAUX dont M.LANOUE est titulaire.

Dressé en autant d'exemplaires que de parties en cause le huit mai mil neuf cent soixante quatre.

ROYAN, le 8 MAI 1964

APPROUVE

ROCHEFORT-S-MER, le 15 MAI 1964

Le Sous-Préfet,

LE MAIRE,

Pour le Maire,
L'Adjoint-Délégué:

Le Géomètre-Expert

